

Sous ce nouveau ministre, on apprend très vite la plupart de ce qu'il faut apprendre pour garder l'agriculture sur la bonne voie. On le sait deux ou trois semaines avant que les problèmes surviennent. Sous l'administration précédente, il était très difficile de faire faire quoi que ce soit. Je ne devrais pas dire que nous n'avons jamais réussi à faire imposer des tarifs parce que je me souviens peu de temps après être arrivé ici que le député d'Essex-Windsor a effectivement imposé une surcharge sur les cerises. Je crois qu'il avait pu le faire parce que d'autres membres du cabinet ne savaient pas ou ne comprenaient pas ce qui se passait. Dès qu'ils eurent compris, l'affaire a été finie et nous n'avons pas vu imposer rapidement de surcharge pour assurer la protection nécessaire.

Nous avons cru que le gouvernement précédent allait établir une formule. Nous espérions que l'ancien ministre fût capable de faire accepter cette formule à ses collègues du cabinet. Il n'y est pas arrivé parce que cinq ou six ans plus tard nous n'avions pas encore de formule. Nous en avons une aujourd'hui et je suis très fier de pouvoir le dire. C'est une formule pratique qui donnera des résultats.

**M. Whelan:** Vous savez que ce n'est qu'une demi-mesure.

**M. Whittaker:** D'après l'ancien ministre, c'est une demi-mesure. Il ne nous a rien proposé à l'époque, de sorte que nous nous retrouvons sans aucune mesure. Je ne crois pas que ce soit une demi-mesure. Libre au député de dire ce qu'il veut; contentons-nous d'attendre pour en voir les effets. Aussitôt que nous en verrons les résultats positifs, nous nous rendrons compte qu'il ne s'agit pas d'une demi-mesure. D'après moi, elle se révélera une réussite et l'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Essex-Windsor...

**Une voix:** Il redeviendra ministre la semaine prochaine.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whittaker:** S'il doit redevenir ministre la semaine prochaine, que Dieu nous protège. Ce député ne cessait de s'encenser même si les producteurs et les exploitants de conserveries du pays éprouvaient des difficultés croissantes. Je songe plus précisément à la piètre situation de la culture des tomates dans le sud de l'Ontario.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Okanagan-Nord (M. Whittaker) devrait pouvoir prononcer son discours sans être constamment interrompu par les autres députés.

**Une voix:** Ils ne tiennent pas à entendre la vérité.

**M. Whittaker:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. De toute façon, j'étais sur le point de conclure. Je me suis laissé emporter par le chahutage des députés d'en face. Quoi qu'il en soit, les producteurs applaudiront l'adoption de ce projet de loi, j'en suis sûr. Il aurait dû être adopté pour la récolte de l'année dernière. Certains produits ont bénéficié de la protection prévue dans un décret du conseil. D'autres produits n'ont pas bénéficié de la protection nécessaire. L'adoption de ce projet de loi donnera un sérieux coup de main aux producteurs; mais, je le répète, le projet de loi ne me semble pas protéger de façon adéquate notre agriculture, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays.

### *Tarif des douanes*

**M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau):** Monsieur l'Orateur, la Commission du tarif et l'industrie horticole ont recommandé qu'une surtaxe soit appliquée d'office aux produits horticoles importés dès que le produit en question franchit la frontière, si le prix du produit est inférieur à un prix plancher établi d'après la moyenne des prix à l'importation f.a.b. des trois années précédentes.

La mesure actuelle ne s'appliquera pas d'office et n'est pas ce qu'avaient demandé l'industrie et la Commission du tarif, et le communiqué du 22 octobre était erroné et trompeur.

Il est probable que le nouveau système, censément plus rapide, ne sera pas différent du système actuel pour les raisons suivantes. Il existe toujours un décalage de plusieurs jours peut-être entre le moment où le produit franchit la frontière et celui où les autorités compétentes après avoir vérifié les données, les signalent à Agriculture Canada. En général, ces importations ont lieu durant les mois d'été alors que les ministres sont souvent absents de leur bureau, étant en vacances par exemple, et ne peuvent prendre rapidement les mesures qui s'imposent. Il faut un certain temps aux fonctionnaires des deux ministères pour se consulter et prendre connaissance des données, ce qui entraîne de nouveaux délais. De plus, il faut notifier le pays exportateur et procéder à des consultations avant de songer à appliquer la surtaxe.

On sait bien que la moyenne triennale qui doit représenter le prix plancher ne tient pas compte du taux d'inflation, et les 85 p. 100 de cette moyenne ne seront guère utiles, compte tenu de la situation économique actuelle.

Puisque la saison de culture de certains fruits tels les cerises à chair douce, etc., est très brève, trois à quatre semaines tout au plus, et que ces denrées peuvent se gâter en l'espace de quelques jours et de quelques expéditions, le système proposé ne sera pas très utile, parce qu'il ne s'appliquera pas d'office. La récolte sera déjà terminée et les dommages seront déjà faits avant qu'une mesure n'ait été prise. Pour certaines denrées non mentionnées, le délai de 20 jours requis avant qu'une décision ne soit prise, est tout à fait irréaliste. On sait que les deux ministères sont à couteaux tirés, et puisqu'on ne nous propose rien de neuf pour régler ce différend, les délais prévus n'en seront que plus longs. Pour ma part, je ne vois pas comment la nouvelle proposition diffère de la façon actuelle de procéder.

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a pour objet d'appliquer la motion de voies et moyens relative au tarif des douanes déposée par l'ancien ministre des Finances le 23 octobre 1978 au cours de la dernière législature. Il supprime essentiellement les droits de douane sur les fruits et les légumes importés à certaines époques de l'année et les rétablit durant notre saison de production quand on trouve des produits canadiens sur le marché. La mesure vient en aide aux consommateurs lorsque les produits alimentaires sont rares et coûteux et elle protège nos producteurs à d'autres moments.

Le nouveau gouvernement n'a malheureusement pas jugé bon de réunir le Parlement en juin pour s'occuper de ces questions. Dans la situation où nous nous trouvons maintenant, il est clair que le bill à l'étude et d'autres mesures sont plus que jamais nécessaires.